



## DÉCISIONS - EDITION UNIQUE

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

#### Désignation du pouvoir adjudicateur

Mairie de Furiani  
route du Village  
20600 FURIANI

Tél : 04.95.30.79.70

Courriel : [marchespublics@mairie-furiani.corsica](mailto:marchespublics@mairie-furiani.corsica)

Adresse internet : <http://www.mairie-furiani.corsica>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

#### Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Monsieur Michel SIMONPIETRI, le Maire

### B - Objet de la consultation

#### Objet du marché

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UN "SENTIER DU PATRIMOINE" DE FURIANI

Attribution d'un marché unique.

#### Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

### C - Déroulement de la consultation

#### Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
Le Petit Bastiais	14/02/2023	975	20/03/2023
Plateforme de dématérialisation	14/02/2023	2023-01	20/03/2023

#### Date et heure limites de réception des offres

lundi 20 mars 2023 à 11:00

### Délai de validité des offres

90 jours

### D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1

Hors délais : 0

### E - Ouverture des plis

Dépôt	Candidat/Proposition(s)	Montant offre HT	Observations
1	ATELIER ARCHITECTURE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO BP 7 20144 ZONZA	60 000,00 €	

### F - Examen des candidatures

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Observations
1	ATELIER ARCHITECTURE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO BP 7 20144 ZONZA	Admis	

### G - Examen des offres

Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Proposition de décision	Observations
1	ATELIER ARCHITECTURE SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO BP 7 20144 ZONZA	Irrégulière	En application des critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation, et suite à l'analyse des offres, l'offre de Mr CLAUDE SARRAIS est classée comme irrégulière conformément à l'article L2152-2 du Code de la Commande Publique : Le candidat ne respecte pas les exigences formulées dans le cahier des charges. Ce dernier n'a remis aucune note méthodologique pour chaque étape de la mission, et aucun plans détaillés de chaque étape du projet

MS

## H - Décision

En application de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, le marché est déclaré infructueux.

Il est proposé conformément à l'article R2185-2 du Code de la Commande Publique de relancer une procédure adaptée.

## I - Signature de l'organisme acheteur

A FURIANI, le 31.03.2023

Le représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Michel SIMONPIETRI, le Maire

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

